



*Date de la convocation* 22/09/2020      *Séance ouverte à* 20H30      *Conseillers en exercice* 15

<i>Présents</i>	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoint Michelle FRANCOIS, Franck FIRMANN, Pierre LOUIS, Hélène MORRONE, Sandrine ICARD
<i>Absent(es) excusé(es)</i>	Jean-Claude BARBAN, Marie-Jeanne SUZZONI, Sandrine MATT
<i>Absents(es)</i>	Vincent MAUREL, Jacky DELORME
<i>Pouvoirs</i>	Jean-Claude BARBAN à Henri BONNEFOY, Marie-Jeanne SUZZONI à Agnès AUBERT, Sandrine MATT à Frédéric PASTEL
<i>Secrétaire de séance</i>	Michelle FRANCOIS

**Ordre du jour :**

- *Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020*
- *Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal*
- 1- *Fonds de solidarité pour le logement – Participation au financement*
- 2- *Société Publique Locale Territoire Vaucluse : désignation du représentant de la commune*
- 3- *Attribution de chèques cadeaux*
- 4- *Election d'un délégué et de son suppléant au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux*
- 5- *Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020 - 2022*
- 6- *Aide au maintien de la pharmacie*
- 7- *Plan Communal de Sauvegarde : Désignation de responsables de cellules et mises à jour*
- 8- *Délibération demandant la prescription de projet et mise en comptabilité du PLU de la Commune de Saint Christol afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque*
- 9- *Décision modificative : opération Plan Local d'Urbanisme*
- 10- *Acquisition d'un bâtiment*
- 11- *Convention pour l'installation d'un nouveau médecin généraliste*
- 12- *Prescription de la révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme*
- 13- *Prescription de la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme*
- 14- *Questions diverses*

---

• **Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

---

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

---

• **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions :

<i>Décision N°</i>	2020-15	Suspension des titres de loyers envers l'ASPA de juillet à novembre 2020		
<i>Décision N°</i>	2020-16	Trois poteaux d'occasion pour l'éclairage public	1 080.00€ TTC	LUMI MAGS Jonquerettes (84)
<i>Décision N°</i>	2020-17	Travaux d'entretien du périmètre de la forêt communale	1 982.61€ TTC	ONF

<i>Décision N°</i>	2020-18	Changement de la JVS BOX par la JVS BOX MyCloud	2 113.20€ TTC	JVS MAIRISTEM Chalons en Champagne (51)
<i>Décision N°</i>	2020-19	Modification du Plan Local d'Urbanisme	6 000.00 € TTC	Atelier LACROZE / VERNIER Pujaut (30)
<i>Décision N°</i>	2020-20	Masques réutilisables AFNOR	1 382.28€ TTC	LABEL BLOUSE Gondécourt (59)
<i>Décision N°</i>	2020-21	Convention pour la capture d'animaux errants et décédés au prix de 0.85€ / HT / Habitants Nouveau contrat d'électricité pour tous les bâtiments publics, éclairage public et sirène d'alarme :		SACPA Casteljaloux (47)
<i>Décision N°</i>	2020-22	- Bâtiments publics : abonnement € / mois : 3.45 – Prix unitaire c€/kWh : 5.446 - Eclairage public et sirène d'alarme : abonnement € / mois : 2.11 – Prix unitaire c€/kWh : 5.446		EDF COLLECTIVITE Paris 8 <sup>ème</sup>
<i>Décision N°</i>	2020-23	Tronçonneuse	759.00€ TTC	APTAPRO Apt (84)
<i>Décision N°</i>	2020-24	Taille haie	578.64€ TTC	APTAPRO Apt (84)
<i>Décision N°</i>	2020-25	Restauration et reliure du registre du cadastre	1 850.00€ TTC	Jean LAMBERT Vaison la Romaine (84)
<i>Décision N°</i>	2020-26	Contrat de recherche d'un médecin généraliste	14 000.00€ HT	ACTIVA MEDICAL Rennes (35)
<i>Décision N°</i>	2020-27	Remplacement de la lame microperforée du rideau métallique de la pharmacie	1 234.31€ TTC	MIROITERIE MARTINEZ Carpentras (84)
<i>Décision N°</i>	2020-28	Compresseur	679.16€ TTC	APTAPRO Apt (84)
<i>Décision N°</i>	2020-29	Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU	3 600.00€ TTC (option) 1 080.00€ TTC	Atelier LACROZE / VERNIER Pujaut (30)
<i>Décision N°</i>	2020-30	1 000 masques à usage unique	525.95€ TTC	Bruneau Courtboeuf (91)

## **1- Fonds de solidarité pour le logement – Participation pour le financement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) qui vise à permettre à toute personne ou famille ayant des difficultés particulières, à accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Le fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'Etat, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les communautés de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de participer au FSL – Dispositif impayés énergie sur la base de 0.1602€ par habitants soit 92.44€

**Adopté à l'unanimité.**

## **2- Société Publique Locale Territoire de Vaucluse : désignation du représentant de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que le statut spécifique de la SPL Territoire Vaucluse lui permet d'être mobilisée très rapidement de gré à gré et d'intervenir autant pour des études, des acquisitions foncières que de réalisations d'aménagements ou de construction, dans le cadre de contrat d'études, de mandats ou de concessions.

La commune étant membre actionnaire de la SPL Territoire Vaucluse, il convient de désigner un représentant de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER : M. Serge CAPDEGELLE pour siéger à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales de la SPL Territoire Vaucluse.

**Adopté à l'unanimité.**



---

### 3- Attribution de chèque cadeaux

---

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE l'attribution d'un chèque cadeau à l'occasion de l'évènement « Fêtes de Fin d'Année 2020 »,
- FIXE le montant de la dépense à 140.00€ (cent quarante euros) pour les agents titulaires et non titulaires de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité.

---

### 4- Election d'un délégué et de son suppléant au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

---

Monsieur le Maire expose que suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux en remplaçant sa dénomination en Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux et fixant le nouveau principe de répartition du nombre de délégués (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant).

Le conseil municipal, après avoir procédé au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Mme Agnès AUBERT est élu en tant que délégué titulaire (treize voix)

M. Henri BONNEFOY est élu en tant que délégué suppléant (treize voix)

---

### 5- Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020 - 2022

---

Monsieur le Maire propose d'affecter la dotation du CDST (70% du montant HT de l'opération) de la manière suivante :

- Acquisition immobilière d'un montant de 110 212.00€ TTC : CDST 75 900.00€ (autres subventions : néant)
- Voirie communale 2020 d'un montant de 43 407.60€ TTC : CDST 25 300.00€ (autres subventions : néant)
- Skate Park d'un montant de 50 710.80€ TTC : CDST 29 500.00€ (autres subventions : néant)
- Travaux bâtiment public d'un montant de 7 049.20€ TTC : CDST 4 000.00€ (autres subventions : néant)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- SOLLICITE le CDST du Département selon les opérations décrites
- DECIDE d'adopter les plans de financement pour la réalisation de ces opérations
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

---

### 6 – Aide au maintien de la Pharmacie

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut intervenir soit pour favoriser le développement économique soit pour pallier les carences de l'initiative privée.

Lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction de la population en milieu rural, la commune a la possibilité d'accorder des aides sous réserve de la conclusion d'une convention avec le bénéficiaire de l'aide fixant les obligations de ce dernier.

VU la création du Pôle Médical sis 1 Allée des Pruniers,

VU les dépenses engagées par la pharmacienne Mme Sabrina KABTANI BAFFICO (plâtrerie, carrelage, peinture, plomberie, climatisation, électricité),

VU la pandémie du COVID-19,

Le Maire propose d'une part de contracter un emprunt afin de rembourser les dépenses de travaux de la pharmacie, et d'autre part de signer une convention avec la pharmacienne qui s'engage à maintenir son activité au sein de la Commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- EMET : un avis favorable pour le remboursement des travaux auprès de la pharmacienne Mme Sabrina KABTANI BAFFICO.
  - DIT : Que les modalités de l'emprunt seront à étudier lors du prochain budget 2021.
- D'établir une convention entre la commune et la pharmacienne Mme Sabrina KABTANI BAFFICO fixant les obligations de cette dernière.
- AUTORISE: Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

---

### 7 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) désignation de responsables de cellules et mises à jour

---

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le contenu du PCS et propose de le mettre à jour suite à l'installation du nouveau conseil du 24 mai 2020 en désignant les nouveaux responsables de cellules :

Direction des Opération de secours : Henri BONNEFOY, Serge CAPDEGELLE



Responsable des actions communales : Pierre LOUIS, Franck FIRMANN

Cellule secrétariat : Alexandra AUBERT, Marie-Jeanne SUZZONI

Cellule hébergement / ravitaillement : Agnès AUBERT, Jean-Claude BARBAN

Cellule logistique : Jacky DELORME, Marc ARNOUX

Cellule communication : Frédéric PASTEL, Elizabeth SIGNORET

Cellule sécurité : Franck FIRMANN, Pierre LOUIS

Cellule standard téléphonique : Alexandra AUBERT, Elodie SCHOENFELD

Liste des contacts pour la Préfecture : Henri BONNEFOY, Elizabeth SIGNORET, Pierre LOUIS, Alexandra AUBERT.

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement : Hélène MORRONE, Sandrine ICARD, Sandrine MATT.

Membres de la réserve communale de sécurité civile : Marc ARNOUX, Jean-Claude BARBAN, Benoit CALVAGE, Serge CAPDEGELLE, Michel CONSTANTIN, Christian FRANCOIS, Bernard MAUREL, Gilles FRANCOIS, Daniel JULLIEN, Maxime JULLIEN, LEDIG Elian, Armand DEL PAPA.

Et de procéder à des mises à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE la désignation des nouveaux responsables de cellules du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que les mises à jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## 8 – Délibération demandant la prescription de la déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Christol afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société URBASOLAR a présenté un projet de centrale photovoltaïque qui s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental « Place du Soleil » de l'Etat, situé en zone A « La Grande Pélissière ». Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de modifier ce zonage en secteur N indicé Nph.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

● DECIDE :

- D'émettre un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque LD « La Grande Pélissière » porté par la société URBASOLAR ;
- De prescrire la déclaration de projet destinée à mettre en compatibilité le PLU de la commune avec ce projet d'intérêt général.

● PRECISE QUE :

- La mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une demande cas-par-cas auprès de l'autorité environnementale
- La mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées ;
- L'ensemble du dossier sera ensuite soumis à une enquête publique unique qui portera à la fois sur l'intérêt général du projet, sur la mise en compatibilité du PLU et sur le permis de construire.

Adopté à l'unanimité.

---

## 9 – Décision modificative : Opération Plan Local d'Urbanisme

---

Monsieur le Maire propose le virement de crédit en section d'investissement suivant pour compléter le financement de l'opération Plan Local d'Urbanisme :

Dépense	/ chap 20	/ article 202	/ opération 107	/ 9 000.00€	/ Plan Local d'Urbanisme
Dépense	/ chap 020	/ article 020	/ opération OPFL	/ - 9 000.00€	/ Dépenses imprévues

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE : de procéder au virement de crédits proposé, sur le budget de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité.

---

## 10 – Acquisition d'un bâtiment

---

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bâtiment 21 le Cours, ancienne pharmacie, est à la vente et propose d'acquérir le bâtiment au prix de 100 000.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- AUTORISE : Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bâtiment pour un prix de 100 000.00€



---

### 11 – Convention pour l'installation d'un nouveau médecin

---

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée que les recherches, en partenariat avec Activa Médical, ont abouti concernant l'installation d'un nouveau médecin généraliste, Docteur Jérôme LACROIX.

Il propose de signer une convention avec le Docteur Jérôme LACROIX prescrivant les conditions d'installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

---

### 12- Prescription de la révision allégée N°2 du Plan Local d'Urbanisme

---

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un Secteur de Taille et de Capacité Limitée (STECAL) au sein de la zone agricole située à la carrosserie, Route d'Apt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **PRESCRIT** : la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
- **FIXE** les objectifs de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, sans porter atteinte aux orientations du PADD comme suit :
  - Création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) au sein de la zone agricole
- **FIXE** : les modalités de concertation prévues par l'article L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
  - Information de l'engagement de la concertation sur le site internet de la commune, en Mairie et sur les lieux habituels d'affichage
  - Ouverture d'un registre de concertation en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture destiné aux observations de toute personne intéressée pendant la durée des études.
  - Mise à disposition des documents d'études en Mairie et sur le site internet.
- **DIT** : Que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.
- **NOTIFIE** : La présente délibération à M, le Préfet de Vaucluse, au Président du Conseil Départemental, au Président du Conseil Régional, au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, au Président de la Chambre des Métiers, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Président de la Communauté de Communes Ventoux Sud, à la Direction Départementale des Territoires, le Président du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux et le Président du Parc National Régional du Mont Ventoux.

Adopté à l'unanimité.

---

### 12- Prescription de la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme

---

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée qu'il est nécessaire modifier une zone pour permettre la création d'un parking à l'ancienne maison de retraite : passage de la zone naturelle N à la zone urbaine UAa

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **PRESCRIT** : la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme
- **FIXE** les objectifs de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, sans porter atteinte aux orientations du PADD comme suit :
  - Passer la parcelle concernée par le projet parking de la zone naturelle N à la zone urbaine UAa attenante.
- **FIXE** : les modalités de concertation prévues par l'article L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
  - Information de l'engagement de la concertation sur le site internet de la commune, en Mairie et sur les lieux habituel d'affichage
  - Ouverture d'un registre de concertation en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture destiné aux observations de toute personne intéressée pendant la durée des études.
  - Mise à disposition des documents d'études en Mairie et sur le site internet.
- **DIT** : Que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.
- **NOTIFIE** : La présente délibération à M, le Préfet de Vaucluse, au Président du Conseil Départemental, au Président du Conseil Régional, au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, au Président de la Chambre des Métiers, au Président de la Chambre d'Agriculture, au Président de la Communauté de Communes Ventoux Sud, à la Direction Départementale des Territoires, le Président du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux et le Président du Parc National Régional du Mont Ventoux.

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire annonce les résultats de comptages de l'enquête annuelle de recensement 2020 :  
Décompte de la commune : 569 habitants, communautés : 848 habitants soit un total de 1 417 habitants.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux à Brouville (parc photovoltaïque) avancent.
- Monsieur le Maire précise que la dotation concernant les droits de mutation a augmenté par rapport à l'année précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Fait à Saint Christol, le 05/10/2020

Henri BONNEFOY,  
Maire de Saint Christol,



Mme Michelle FRANCOIS,  
Le Secrétaire de Séance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be the signature of Mme Michelle FRANCOIS.